



Ministère de l'Écologie,
du Développement durable,
des Transports et du Logement

Ministère de l'Économie, des Finances
et de l'Industrie

Paris, le lundi 28 novembre 2011

Le Gouvernement s'engage pour la rénovation thermique dans les HLM

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, François BAROIN, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et Benoist APPARU, Secrétaire d'État chargé du Logement se félicitent du nouveau dispositif de rénovation thermique des HLM qui permettra d'améliorer le pouvoir d'achat des français en diminuant leur facture d'énergie.

Diminuer la facture énergétique des foyers modestes, notamment des locataires HLM, est une priorité pour le Gouvernement, à l'heure où près de 3,8 millions de ménages consacrent plus de 10 % de leurs ressources à leurs factures d'énergie.

L'objectif du Grenelle de l'Environnement de diminuer d'au moins 38 % les consommations énergétiques du parc de bâtiments existants à l'horizon 2020 ne peut être atteint qu'en poursuivant un objectif très élevé dans le parc HLM.

La loi Grenelle a donc prévu la rénovation thermique de 800 000 logements sociaux d'ici 2020. Pour atteindre cet objectif, l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) ont signé en février 2009 une convention prévoyant la mise en place d'une enveloppe de 1,2 Md€ « d'éco-prêts logement social » afin de rénover 100 000 logements énergivores.

Cette enveloppe a permis d'obtenir des résultats très encourageants, tant sur le plan économique (2,7 Md€ de travaux, 40 000 emplois) qu'environnemental (économie annuelle de plus de 1 000 GWh d'énergie finale, émission évitée de 240 000 tCO₂/an). Elle a aussi permis des redistributions de pouvoir d'achat aux locataires, grâce au partage des économies de charges.

La facture énergétique d'un logement de catégorie G peut atteindre 2000 € par an : sa réduction de moitié, partagée avec le bailleur, représente le montant de l'allocation de rentrée scolaire pour deux enfants scolarisés en primaire.

Le Gouvernement a souhaité poursuivre son engagement pour la rénovation énergétique des HLM en créant un nouveau prêt sur fonds d'épargne, consacré à la réhabilitation thermique. Il sera proposé dès cette semaine aux organismes HLM et aux SEM, sans contingentement annuel et dans les mêmes conditions d'éligibilité que l'ancien éco-prêt HLM. Son taux sera indexé sur le taux du livret A et fonction de la durée du prêt : taux du Livret A sur une durée de 15 ans, du Livret A + 15 bp sur 15 à 20 ans, du Livret A + 25 bp sur 20 à 25 ans. Il sera accessible pour les logements les plus énergivores : de catégorie énergétique E à G, et D sous certaines conditions. Le coût de la bonification de ce prêt sera porté par l'Etat.

Sur le plan économique, les travaux ainsi financés présenteront le double avantage d'avoir un effet contra-cyclique et de constituer un relais de croissance du secteur du bâtiment. Ils seront répartis sur tout le territoire, pour accompagner la rénovation du parc HLM.

Ce nouvel éco-prêt sera la contrepartie nationale des aides européennes à la rénovation thermique, dans le cadre du FEDER.

« Le Grenelle 2 est une formidable boîte à outils pour le secteur du bâtiment, qui va permettre à notre pays de réaliser en 4 ans un « saut énergétique » aussi important que celui réalisé ces 30 dernières années. Avec la nouvelle réglementation thermique, dite RT 2012, la consommation énergétique de l'ensemble des constructions neuves sera divisée par 3. Cette mutation est bonne pour le pouvoir d'achat des ménages, l'environnement et l'emploi ! » soulignent Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et Benoist APPARU.

Contacts presse :

Cabinet de Nathalie Kosciusko-Morizet	01 40 81 72 36
Cabinet de François Baroin	01 53 18 42 96
Cabinet de Benoist Apparu	01 40 81 89 53
